



Bulletin d'information du
portail des marchés publics :
<http://mp.maires81.asso.fr>

Mars 2018

LES APPELS D'OFFRES | CMP | FOURNISSEURS | ADM 81 | PRATIQUE

ACHETEURS
Demander un compte
Accès à votre compte
BOAMP 2015

FOURNISSEURS
Accès à votre espace
Alerte gratuite sur les appels d'offres, et codes d'accès aux dossiers : donnez votre Email :
Inscription

ACTUALITES
Téléchargez L'Elu Tarnais de Septembre 2015 (format pdf)
YAMF

» Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn - Portail des appels d'offres

Accès libre aux annonces

Nature : Toutes Travaux Services Fournitures

Mot-clé :

Rechercher Recherche avancée

AWS-Achat : Profil d'Acheteur et dématérialisation des Achats.

Acheteurs publics, soumis au CMP ou à l'Ordonnance, Acheteurs privés, profitez d'une efficacité nouvelle, en réduisant vos frais, en améliorant la qualité et la compétitivité des offres reçues, et en sécurisant complètement chacune de vos phases de dématérialisation, avec notamment :

- 1 - Rédaction assistée de vos avis
- 2 - Un ciblage précis de l'alerte de vos fournisseurs potentiels par métiers et codes nomenclatures, garantissant des offres de qualité, pertinentes et compétitives (AWS-Achat est la plateforme du marché ayant le moins d'infructueux à déplorer, rapporté au nombre d'avis publiés).
- 3 - Télétransmission à tous les titres de presse publiant des annonces légales (Boamp, Joue, Moniteur, Jal,...), si vous les avez sélectionnés avis par avis.
- 4 - Etablissement automatique de vos avis complémentaires ou résumés, réduisant les risques d'erreur,
- 5 - La réduction de vos délais, tant au moment de la mise

Alerte gratuite !
AWS-Achat propose une alerte gratuite sur les consultations publiées par ses acheteurs adhérents. Vous recevrez un courriel personnalisé quotidien si des avis correspondent à vos critères. Avec l'activation de votre alerte, vous figurez dans la base des fournisseurs AWS proposée à tous nos acheteurs pour toutes leurs consultations, y compris celles inférieures à 15.000 Euros qui se font souvent sans publicité. Cette inscription créera votre "Espace Fournisseur" avec des services précieux pour suivre vos appels d'offres. Le "coffre-fort" sécurisé "Attestations", vous permettra de gagner près de 10 jours pour obtenir votre notification si vous êtes retenus ! Tous les services aux entreprises sont gratuits.

Certificats de signature
En vertu de l'Arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique, les certificats PRIS V1 ne sont plus acceptés sur AWS-Achat pour les réponses dématérialisées, et ce depuis le 18 mai 2013. Seuls les certificats conformes au



Dématérialisation des marchés publics : l'échéance d'octobre 2018 se rapproche

Jusqu'alors, seuls les marchés d'un montant estimé à plus de 90.000€ HT devaient faire l'objet d'une dématérialisation.

En effet, pour ces marchés, la législation imposait la mise en ligne du marché sur un profil d'acheteur, c'est-à-dire sur une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Mais c'était sans compter sur la fulldémat qui poursuit son ascension et impacte désormais un peu plus les marchés publics.

En effet, l'article 39 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics prévoit que les procédures de passation des marchés publics devront nécessairement être dématérialisées à compter du 1^{er} octobre 2018.

Cela implique que *les documents de la consultation soient gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques sur un profil d'acheteur mais aussi que toutes les étapes de la passation* : publication des avis, mise en ligne des documents de la consultation (cahier des charges...), réception des candidatures/offres, toutes demandes des entreprises et des acheteurs, négociations et informations (courrier de rejet, attribution, notification, etc...) *se fassent par voie électronique.*

La principale exception à ce principe concernera les marchés publics dont le montant estimé est inférieur à 25.000 € HT.

Il résulte de tout ceci que, dès lors qu'une collectivité engagera un achat pour un montant supérieur à 25.000 € HT, elle aura l'obligation de dématérialiser la procédure de son marché en passant par un profil d'acheteur.

La **signature électronique** remplace la signature manuscrite, et elle n'est nécessaire que **pour l'attribution du marché** (le certificat électronique devient donc indispensable).

Certaines collectivités utilisent déjà le profil acheteur que vous propose l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn :

<http://mp.maires81.asso.fr>, pour les autres n'hésitez pas à nous

contacter (05 63 60 16 32/47).

Afin de vous préparer au mieux, voici quelques conseils que vous pouvez mettre en oeuvre dans votre prochain marché. Pour cela, dans vos règlements de consultation voici ce que vous pouvez modifier :

- **Demandez la fourniture «obligatoire»** d'une adresse courriel, y compris pour les dépôts papier.

- Demandez à tous vos candidats papier de s'inscrire sur AWS-Fournisseurs.

- Demandez aux candidats de mettre leurs attestations à jour sur leur espace fournisseur.

- Ne mettez plus aucune adresse de renseignement dans vos RC, imposez de passer par la plateforme pour «Correspondre avec l'acheteur». Prescrivez en interne qu'aucune correspondance ne doit être adressée aux candidats hors plateforme.

Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre

Quelles que soient les procédures restreintes, y compris en procédure adaptée, les acheteurs publics peuvent limiter le nombre de candidats pour la phase d'offres et de négociation, à condition de l'avoir prévu dès la publicité ou dans les documents de la consultation, sur la base de critères objectifs et non-discriminatoires.

Le plancher limite du nombre de candidats a été modifié pour certaines procédures par le décret 2016-360, voici une synthèse :

Nombre minimal de candidats	Appel d'offres restreint	Procédure concurrentielle avec négociation	Dialogue compétitif	Procédure adaptée	Concours de maîtrise d'œuvre
Pouvoirs adjudicateurs	5	3	3	Libre	Libre
Entités adjudicatrices	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre

Sur votre compte :



Saisie de vos dépôts papier : pensez à alimenter votre registre des dépôts et à imprimer le récépissé si besoin

Tout au long d'une procédure y compris expirée, vous pouvez enregistrer les dépôts papiers sur la plateforme des Marchés Publics afin d'établir un registre des dépôts unique, contenant les réponses papiers et électroniques en un seul document.

Depuis 'opérations suivantes', vous utilisez alors le bouton 'Dépôt papier'.

OPERATIONS PASSEES

Historique

OPERATIONS SUIVANTES

À ce stade vous pouvez faire les actions suivantes :

En faire un modèle

Dépôts papier

1. Saisie de vos décisions (Admission des candidatures, Sélection des offres)

Vous pourrez simplement sélectionner dans la liste du registre des retraits les candidats ayant déposé une offre et indiquer le mode de dépôt (chronopost, porteur, autre). La date du dépôt peut être ajustée, un candidat n'ayant pas téléchargé le DCE peut être saisi manuellement.

Vous pourrez imprimer un récépissé après chaque enregistrement de dépôt lors de la venue du candidat au siège de votre collectivité par exemple. La liste des candidats est ainsi complète.

CORRIGER UN DEPOT

N° 1 le 26/01/16 à 16h35 - DUPONT SA

NOUVEAU DEPOT

Numéro défini automatiquement

Date du dépôt 30/11/2016 Heure : 11 h 42 mn

Par: (Chronopost, Coursier, Porteur, Poste...)

Copie de sauvegarde

Si le candidat a effectué un retrait, ou si vous disposez d'une adresse courriel, donnez la :

Email Sociétés du registre des retraits
DUPONT SA - 74150

Nous vérifierons si ce candidat est déjà référencé sur AWS-Fournisseurs, et le cas échéant nous compléterons automatiquement le retrait, et vous pourrez le modifier si nécessaire



Ecran Saisie des décisions : Complétez ces éléments

Rappel : Depuis Opérations suivantes de votre marché, vous pouvez renseigner les candidats retenus depuis 'Saisie de vos décisions : Admission des candidatures, Sélection des offres'.

Depuis le module correspondance, vous pourrez ensuite adresser des courriers aux candidats rejetés ou admis ... voir article suivant concernant les LRE avec suivi, ayant la même valeur qu'un recommandé pour les notifications par exemple.

Ecran «Saisie des décisions» à compléter (choisir 'sélectionné' si le lot est attribué et cocher les candidats retenus)

Lot n°1 : Terrassement, fouilles en tranchées, canalisations réseaux humides et réseau secs							
Pli	D/P	Dépôt le	Soumissionnaire	Admissible	Admis	Sélection	
7	D	18/08/15 à 10h34	BENEDETTI-GUELPA	74190 Passy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
9	P	18/08/15 à 14h15	SAS DECREMPS A ET FILS	74800 Amancy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
10	D	18/08/15 à 14h38	EUROVIA ALPES	74330 Poisy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
11	P	18/08/15 à 15h25	MEGEVAND	74160 Neydens	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
12	P	18/08/15 à 15h30	BARBAZ SATP	74100 Ville-La-Grand	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>

Lot n°2 : Revêtement de surface, pose de bordures et de mobilier urbain							
Pli	D/P	Dépôt le	Soumissionnaire	Admissible	Admis	Sélection	
2	P	10/08/15 à 14h35	EIFFAGE TP RHONE ALPES AU	74800 Amancy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
8	P	18/08/15 à 11h47	COLAS RHONE-ALPES AUVERGN	74130 Bonneville	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>
10	D	18/08/15 à 14h38	EUROVIA ALPES	74330 Poisy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="radio"/>

Dans le cas des procédures restreintes, vous devez impérativement vérifier la colonne 'Admis'. Laissez coché 'Admis' uniquement les candidats invités à soumissionner et à déposer leur offre, y compris les candidats papier pour permettre un envoi du DCE par voie électronique (voir article précédent pour ajouter les candidats papier).

Rappel

Marchés en dessous de 25.000€ : pensez à utiliser les demandes de devis en ligne depuis Créer/Demande Devis

Si vous ne trouvez pas cette option, contactez nous !

Demande de pièces complémentaires / Négociation en MAPA

Une fois le marché expiré, par l'action « 2. demande de précision avec voie de retour », vous pouvez permettre aux candidats le dépôt par voie électronique de pièces complémentaires et/ou d'une nouvelle offre dans le cas d'une négociation. Vous pourrez permettre à tous les candidats ou aux candidats de votre choix de déposer de nouveaux éléments par une simple sélection.

Chaque candidat recevra un message individuel avec un code leur donnant l'accès à un guichet restreint permettant un dépôt complémentaire sur la plateforme <http://mp.maires81.asso.fr>

Chaque message envoyé au candidat est enregistré dans les correspondances, l'ensemble des guichets restreints est consultable dans l'onglet 'Restreint' de la procédure.

Formation

Une formation Marchés publics se déroulera le **lundi 14 mai de 9h à 12h30 à la Communauté de Communes Centre Tarn.**

Les thèmes abordés seront les suivants :

- La dématérialisation des marchés publics

- La modification des marchés publics : avenants et examens

Pensez à vous y inscrire sur le site www.maires81.asso.fr

Contacts utiles

Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn,

Pôle Numérique

188 rue de Jarlard, 81000 ALBI

patricia.rabion@maires81.asso.fr

05 63 60 16 47

camille.tardez@maires81.asso.fr

05 63 60 16 32